


La CSBE mise sur la qualité de ses services

Saint-Georges, le 1^{er} mai 2013 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a choisi de préserver la qualité des services à ses élèves sur tout son territoire.

Si on voulait compenser pour la diminution annoncée des subventions de péréquation, il faudrait couper 3,2 M\$ au budget de la commission scolaire, alors qu'elle est déjà aux prises avec des compressions additionnelles de 1,22 M\$ pour l'année 2013-2014. Pour cette raison, la CSBE ne compensera pas à même ses budgets la diminution de la péréquation gouvernementale.

Lors du dernier budget provincial, le gouvernement du Québec a en effet signifié son intention de réduire de moitié les subventions qu'il accorde depuis 2007-2008, dans le but de diminuer l'effet de la hausse d'évaluation des immeubles sur les taxes scolaires. À la CSBE, cette subvention représente un total de 6,4 M\$ et permet une réduction de taxes de 94 \$ en moyenne. Si le projet de loi n° 25 est adopté tel quel, la subvention sera réduite de moitié, ce qui fait que le contribuable moyen paiera 47 \$ de plus l'an prochain (voir le tableau et la reproduction d'un compte de taxes ci-dessous).

Taxes scolaires pour une résidence unifamiliale de Saint-Georges en 2012				
Valeur foncière	54 750 \$	105 700 \$	146 100 \$	202 100 \$
Taxe avec facteur de réduction	143 \$	276 \$	382 \$	528 \$
Taxe sans facteur de réduction	192 \$	370 \$	511 \$	707 \$
Montant supplémentaire à payer si la subvention est réduite de 50 %	24 \$	47 \$	65 \$	90 \$



Commission scolaire de la
BEAUCE-ETCHEMIN
Casier postal 215, Saint-Georges (Québec) G5Y 5C7

COMPTE DE TAXE SCOLAIRE
CONSERVEZ POUR USAGE FISCAL

N° DE DOSSIER	N° DE RÉFÉRENCE	DATE DE FACTURE	PÉRIODE DU
		AN MS JR	AN MS JR
		2012 - 07 - 15	2012 - 07 - 01 2013 - 06 - 30
PROPRIÉTAIRE(S)		N° MATRICULE	
CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE N° D'HYPOTHÈQUE		EMPLACEMENT DE LA PROPRIÉTÉ	
RÔLE		CADASTRE(S) / SUBDIVISION(S)	
PRÉCÉDENT	VALEUR AU RÔLE	FACTEUR D'UNIFORMISATION	VALEUR UNIFORMISÉE
(2010-2012)	VALEURS AJUSTÉES		
	2012		
	146 100		
MESSAGES		DESCRIPTION	VALEUR IMPOSABLE
		TAXE ANNUELLE	TAUX / 100 \$
		RÉDUCTION	MONTANT IMPOSÉ
		146 100	0,35000
		129,81-	511,35
		SOUS-TOTAL	381,54

Sur ce compte, on voit que la réduction de taxes attribuable à la mesure de réduction gouvernementale (désignée par la flèche) est de 129,81 \$, pour une propriété de 146 100 \$. Dans ce cas, la coupure de subvention de 50 % impliquerait une charge supplémentaire de 65 \$ pour le contribuable.



Commission scolaire de la
BEAUCE-ETCHEMIN

Ensemble *vers l'avenir*

La responsabilité du gouvernement

Selon le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, les subventions destinées à atténuer l'effet des hausses d'évaluation ont été appréciées, puisqu'elles ont permis depuis six ans de diminuer le fardeau fiscal des contribuables. « Mais si le gouvernement décide de diminuer ces subventions, c'est sa responsabilité et non celle des commissions scolaires », précise-t-il.

Selon lui, le premier devoir de la CSBE est d'assurer des services éducatifs de qualité, et c'est ce qu'elle fait, comme en témoigne son taux de persévérance scolaire de 86 %. « Depuis l'année 2010-2011, nous avons subi des compressions totalisant 4,68 M\$ et il s'en ajoutera pour 1,22 M\$ en 2013-2014. Il ne nous était pas possible de couper un 3,2 M\$ supplémentaire sans que nos services à l'élève en souffrent », affirme M. Lecours.

-30-

Source :

Jacques Légaré
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca